

La Ville de Sept-Îles est un employeur de choix, offrant des conditions de travail avantageuses et une expérience professionnelle stimulante à quelque 300 employé(e)s œuvrant dans des domaines variés. Son personnel a à cœur de travailler au maintien et au développement d'un milieu de vie de qualité pour les citoyens, en mettant de l'avant les valeurs de respect, de rigueur, d'intégrité et de fierté.

Postulez et joignez-vous à la belle et grande équipe de la Ville de Sept-Îles !

INSPECTEUR(TRICE) À L'URBANISME

Date de début et date de fin de l'affichage :

Du 2024-11-13 08:00 au 2024-12-01 23:59

RÔLE

L'inspecteur ou l'inspectrice à l'urbanisme vérifie et contrôle l'application réglementaire en matière de construction, de rénovation, de zonage et de sécurité des bâtiments en général. Il ou elle s'assure notamment de la conformité des travaux effectués suite à l'émission des permis et des certificats.

Entre autres, il ou elle :

- Inspecte les chantiers de construction et de rénovation. S'assure que les travaux réalisés sont conformes au permis émis. Émet des avis et constats d'infraction au besoin;
- Inspecte le territoire en général afin de s'assurer du respect de la réglementation d'urbanisme. Au besoin, produit des relevés, des cartes ou tout autre rapport;
- Collige l'information requise à l'analyse des demandes de permis de construction;
- Émet les avis d'occupation résidentielle et commerciale en s'assurant de la conformité aux règlements applicables;
- Procède, dans le cadre d'installations septiques ou de toute autre demande de permis ou programme, à certains relevés afin de s'assurer que les projets déposés soient conformes à la réglementation et émettre les certificats d'autorisation;
- Inspecte et s'assure de la salubrité et de la sécurité dans les immeubles conformément aux règlements applicables. Analyse et produit un constat de la situation et en fait rapport à son supérieur immédiat. Participe à l'élaboration des mesures correctives à prendre et fait le suivi du dossier;
- Rencontre les citoyens afin de fournir de l'information relative aux activités, réglementations et programmes du service. Accompagne les citoyens en recommandant des solutions dans le processus d'obtention de permis;
- Procède à l'implantation nécessaire à l'installation des maisons mobiles du secteur Ferland en conformité avec la réglementation applicable et s'assure de la conformité des requêtes pour la coupe et l'émondage des arbres du secteur;
- Prépare et analyse des dossiers pour la cour en collaboration avec le Service des affaires

juridiques ou divers intervenants. Agit, au besoin, comme témoin;

- Dans le cadre de l'exécution de certains jugements, participe à la planification et au besoin assure la surveillance des travaux de telle sorte que lesdits travaux soient effectués conformément aux ordonnances de la Cour.

LES EXIGENCES

- Posséder un diplôme d'études collégiales en aménagement et urbanisme ou en architecture ou l'équivalent;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 5 valide;
OU
- Posséder toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinentes.

HORAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail de **36 heures/semaine**;
- Salaire annuel : **min. 59 005 \$ - max. 84 913 \$**.

En plus de plusieurs avantages :

- Assurance collective;
- Programme de télémédecine;
- Banque de douze (12) congés pour maladie;
- Douze (12) jours fériés et un (1) congé flottant;
- Trois (3) semaines de vacances après un an de service;
- Programme d'aide aux employés (PAE);
- Programme de formation et de développement;
- Régime de retraite à prestations déterminées (dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant de la rente est fixé à l'avance selon une formule précise, assurant donc une sécurité financière à la retraite).

Informations importantes

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur lettre de présentation et leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.

La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Les personnes handicapées peuvent recevoir de l'assistance lors du processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.